

Mesure dédiée à la lecture



» Buts



» Défis

- Mobilisation et concertation des partenaires;
- Accroissement des actions auprès des groupes vulnérables et des milieux défavorisés;
- Développement et mise en œuvre d'approches jumelant l'éveil à la lecture et le rehaussement des compétences en lecture et en écriture des parents peu scolarisés;
- Accroissement des opportunités de lecture en famille;
- Pérennité des actions.

- Favoriser l'éveil à la lecture chez les 0-9 ans;
- Accroître et maintenir l'intérêt pour la lecture chez les jeunes de 10 à 20 ans;
- Renforcer les habiletés parentales en lecture.



21%

des Québécois avec enfants ont de faibles ou très faibles compétences en littératie. (PEICA)



» Thématiques



» Mandat des IRC



Mobiliser et sensibiliser autour d'un diagnostic



Co-construction de projets en lecture avec les partenaires



Appel de projet auprès des partenaires



Mesure dédiée à la lecture

Paramètres à l'intention des instances régionales de concertation

ORIENTATIONS

Buts et publics cibles

Dans un esprit de collaboration et de complémentarité avec les commissions scolaires, la présente mesure a pour but :

- de favoriser l'éveil à la lecture et susciter l'intérêt pour la lecture chez les 0-9 ans;
- d'accroître et maintenir l'intérêt pour la lecture chez les jeunes de 10 à 20 ans;
- de renforcer les habiletés parentales en lecture et rehausser les compétences en lecture et en écriture pour les parents peu scolarisés.

Des fondements établis à partir de résultats de recherche

Les orientations de la mesure ont été établies entre autres à partir de résultats de l'Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ELDEQ)¹ et du Programme d'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)². De plus, l'écosystème composé de la famille, de l'école, du centre d'éducation des adultes et de la communauté constitue la pierre d'assise de la mesure.

À parent lecteur, parent accompagnateur

L'ELDEQ

Des travaux menés à partir des données de l'ELDEQ révèlent que les enfants dont les parents sont lecteurs ou qui leur font la lecture en bas âge sont plus susceptibles d'être eux-mêmes des lecteurs assidus vers l'âge de 8 ou 12 ans.³

Le PEICA

Parmi les Québécois qui ont des enfants (soit 61,5 % des personnes âgées de 16 à 65 ans), 21 % ont de faibles ou de très faibles compétences en littératie⁴⁻⁵.

En 2016, les Instances régionales de concertation sur la persévérance scolaire et la réussite éducative du Québec (IRC) se sont vues confier un mandat dédié sur la mise en valeur de la lecture par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Pour 2016-2017, ce mandat couvre trois aspects de l'intervention des IRC : la concertation régionale, les services directs ainsi que les projets des organismes partenaires.

La mise en valeur de la lecture auprès des enfants, des adolescents et de leur famille comprend l'éveil à la lecture chez les petits et le rehaussement des compétences en lecture et écriture des parents peu scolarisés, de même que le développement et le maintien de l'intérêt pour le monde de l'écrit tant chez les petits que chez les grands.

Les actions émanant de ce mandat découleront de l'analyse des besoins identifiés à partir d'une problématique en lien avec la lecture. Ces actions seront complémentaires à celles du milieu scolaire dans une perspective de persévérance scolaire et de réussite éducative.

Tout en visant l'ensemble de la population, ce mandat accorde une attention particulière aux groupes de population plus vulnérables, dont ceux vivant en milieu défavorisé.

¹ Institut de la Statistique du Québec (ISQ).

² Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

³ Pronovost, G. et al., 2013.

⁴ PEICA (2012), données provisoires.

⁵ Ces personnes sont capables de lire de courts textes portant sur des sujets familiers et d'y situer une information identique à celles données dans une question.

Des défis à relever

En plus de répondre aux problématiques autour de la lecture et de l'intérêt pour le livre, les actions à mettre en œuvre prendront en compte les défis suivants :

- la mobilisation et la concertation des partenaires de l'IRC autour d'une vision et d'objectifs communs et cohérents;
- l'accroissement des actions auprès des groupes de population plus vulnérables, dont ceux vivant en milieu défavorisé;
- le développement et la mise en œuvre d'approches jumelant l'éveil à la lecture chez les enfants et le rehaussement des compétences en lecture et en écriture chez les parents peu scolarisés;
- l'accroissement des opportunités de lecture en famille, dans différents contextes⁶ et sur divers supports⁷;
- la mise en place de conditions favorisant la prise en charge d'activités par les jeunes;
- la pérennité des actions.

⁶ Par exemple : écoles et centres d'éducation des adultes, bibliothèques, maisons de la famille et maisons des jeunes, organismes communautaires, parcs municipaux, etc.

⁷ Matériel authentique, numérique, etc.

Des principes à considérer :

- le réseautage et le partage d'expériences gagnantes entre les partenaires afin de répondre aux besoins de la population;
- l'innovation, la souplesse, la mise en valeur du plaisir de lire, de même que l'animation autour du livre pour garantir la vigueur et la vivacité des actions à mener;
- l'utilisation des données issues de la recherche pour soutenir la réflexion et l'élaboration des projets.

Thématiques et objets (voir des exemples d'activités à l'annexe 2)

- Développement des compétences en littératie :
 - Pratiques de lecture et animation;
 - Intérêts et besoins des jeunes et des parents;
- Création et consolidation d'une synergie entre les bibliothèques, le réseau scolaire et les différents partenaires :
 - Sensibilisation, promotion et tenue d'événements;
 - Accessibilité aux infrastructures culturelles et aux livres sous toutes ses formes;
 - Genres littéraires.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Le mandat des IRC dans le cadre de la mesure dédiée à la lecture est de :

1. mobiliser et de sensibiliser leurs partenaires à l'importance de susciter et de soutenir l'intérêt et le goût pour la lecture;
2. déterminer en co-construction, à partir de la problématique établie, des projets en lecture avec leurs partenaires ou faire un appel de projets auprès de ces derniers, ou les deux.

Dans un cas comme dans l'autre, l'IRC :

- accompagne la réflexion et l'élaboration des projets;
- analyse les projets;
- recommande les projets retenus au MEES pour approbation;
- suit l'évolution de la mise en œuvre des projets et soutient les organismes, le cas échéant;
- analyse les résultats des actions menées;
- fournit au MEES un rapport d'analyse des projets et des recommandations, le cas échéant.

Critères de présentation et d'analyse des projets :

- le porteur du projet est un organisme enregistré;
- les besoins découlent d'une problématique;
- le type de collaboration des partenaires est clairement établi;
- le lien entre la problématique, les objectifs et les activités proposées est cohérent et démontré;
- la complémentarité entre le projet et les actions du réseau scolaire est explicite;
- le calendrier et les ressources nécessaires sont réalistes;
- les projets s'adressant aux 0-9 ans devraient généralement allier des activités visant le rehaussement des compétences en lecture et écriture pour les parents peu scolarisés;
- la mise en œuvre du projet tient compte de la pérennité des actions;
- les résultats attendus auront des répercussions concrètes sur les buts.

Outils de présentation, d'analyse et de rapport d'activités des projets

- Les organismes qui présentent des projets dans le cadre de la mesure dédiée à la lecture remplissent le formulaire prévu à cet effet.
- Les IRC remplissent la grille de recommandations des projets au MEES fournie à l'annexe AA.1.
- Les organismes font un rapport d'activités de leurs projets qu'ils acheminent à leur IRC, laquelle fournit un rapport d'analyse des projets au MEES en utilisant la grille fournie à l'annexe D.1.

Échéancier

Dépôt des projets aux IRC	
Envoi des recommandations au MEES par les IRC	15 novembre 2016 15 décembre 2016 1 ^{er} février 2017 1 ^{er} mars 2017
Dépôt des rapports d'activités aux IRC	
Dépôt des rapports d'analyse au MEES par les IRC	31 décembre 2017